

Conseillers afférents au C.M :11
En exercice.....11
Présents.....10
Votants..... 9
Procurations..... 2
Convocation..... 01/06/2010
Affichage..... 16/06/2010

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CAIXON
Séance du 8 Juin 2010**

L'an deux mille dix
et le huit juin

à 19 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Elisabeth VIGNAUX, MAIRE.

PRESENTS : Geneviève MENONI, Michel MIGAZZI, Laurent JOME, Frédérique GERAUD, Jean-Claude BATTOUE, René LAFON, Jean-Louis LABADIE, Magali BORDES.

ABSENTS EXCUSES : Sylvie LAGARDE (procuration René LAFON)
Francis SABATHE (procuration Jean-Claude BATTOUE)

OBJET : COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

TRAVAUX DE RENOVATION ECOLE CANTINE :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet définitif des travaux de réhabilitation du bâtiment Ecole-Cantine dont le devis estimatif est de 180 000 €. Elle fait savoir que la commission et sécurité et d'accessibilité a donné un avis favorable au projet établi par Monsieur HUOT, Architecte. Le coût de ces travaux supplémentaires pour permettre l'accès en fauteuil roulant sont estimés à environ 8 000 €.

Elle rappelle que tous les bâtiments communaux ainsi que la voirie doivent faire l'objet d'un diagnostic d'accessibilité et de mise aux normes d'ici 2015.

Madame le Maire fait savoir qu'il est urgent de lancer l'appel d'offres et demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 7 voix pour, 2 voix contre (René LAFON et Sylvie LAGARDE) et 2 abstentions (Jean-Claude BATTOUE et Francis SABATHE) donne avis favorable au projet de réhabilitation du bâtiment Ecole-Cantine et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette opération.

TRAVAUX EN FORET COMMUNALE PAR ONF :

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ❑ approuve les propositions d'assiette de coupes mentionnées dans le document ONF « Programme d'actions pour l'année 2010 » avec les modifications suivantes :
 - les travaux de maintenance pour un montant de 690.00€ de la parcelle 2 sont reportés ultérieurement.
- ❑ informe l'Office National des forêts que, au vu du programme remis, les travaux entrepris dans sa forêt seront :
 - Travaux de remise en état d'une parcelle après tempête Klaus et avant plantation , parcelle 7 a pour un montant de : **4 190.00 €**
 - Travaux d'infrastructure (vocation pare-feux) pour un montant de : **1 000.00 €**

**CHARGES TRANSFEREES COMMUNAUTE DE COMMUNES :
 MODIFICATION DES CHARGES TRANSFERES DE LA COMMUNAUTE DE
 COMMUNES VIC MONTANER et des attributions de compensation**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal
 Approuve le montant des charges transférées et constate les montants des attributions
 de compensations qui en découlent à compter du 1^{er} janvier 2010 comme suit :

Communes	Attributions de Compensation	A verser à la CCVM	A recevoir par la CCVM
ANDREST	28 470 €	28 470 €	
BENTAYOU SEREE	0 €	0 €	
CAIXON	5 889 €	5 889 €	
CASTEIDE DOAT	170 €	170 €	
CASTERA LOUBIX	89 €	89 €	
ESCAUNETS	8 117 €	8 117 €	
LABATUT FIGUIERES	2 095 €	2 095 €	
LAMAYOU	10 642 €	10 642 €	
MARSAC	836 €	836 €	
MAURE	4 824 €	4 824 €	
MONTANER	15 091 €	15 091 €	
NOUILHAN	28 811 €	28 811 €	
PONSON DEBAT	315 €	315 €	
PONTIACQ VILLEPINTE	8 543 €	8 543 €	
SANOUS	0 €	0 €	
SEDZE MAUBECQ	3 090 €	3 090 €	
SAINT LEZER	1 356 €	1 356 €	
SIARROUY	3 586 €	3 586 €	
TALAZAC	129 €	129 €	
VIC EN BIGORRE	542 720 €	542 720 €	
VILLENAVE PRES BEARN	-1 213 €		-1 213 €
TARASTEIX	11 388 €	11 388 €	
PINTAC	0 €	0 €	
ARTAGNAN	8 813 €	8 813 €	
OROIX	9 335 €	9 335 €	
MONSEGUR	145 €	145 €	
TOTAL	693 241 €	694 454 €	1213 €

OBJET : SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Madame le Maire expose que les élèves du RPI, notamment ceux des écoles de NOUILHAN et LARREULE, partent 3 jours en voyage scolaire à CARCASSONNE, Au programme, visite de la Cité de Carcassonne et le Musée des dinosaures, sensibiliser les élèves à un nouvel environnement, une autre région.

Pour financer ce projet une subvention est demandée aux trois communes du RPI :

CAIXON et LARREULE : 650 € chacune, NOUILHAN : 350 €

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne avis favorable et autorise madame le Maire à procéder au versement d'une subvention de **650 €**.

CONSULTATION DES BANQUES :

Après avoir pris connaissance des différentes propositions des banques, concernant le projet d'un prêt de **70 000 €**, le conseil Municipal après délibération avec 8 voix pour, 1 abstention (Francis SABATHE) et 2 voix contre (René LAFON et Sylvie LAGARDE), retient la proposition de la Banque Populaire dont le taux est le plus avantageux ; pour un prêt sur 10 ans, le taux proposé est de **2.64 %**.

Madame le Maire va prendre contact avec le Directeur de la Banque Populaire pour finaliser ce projet.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous documents relatif à cet emprunt.

RENOUVELLEMENT CONTRAT ANIMATRICE/AIDE MATERNELLE :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne avis favorable pour prolonger le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi de **Myriam BEN SOUNNA** à compter du **1^{er} juillet 2010** pour une durée de **huit mois** à raison de **24 heures** par semaine, soit **104 heures** par mois.

RENOUVELLEMENT CONTRAT AGENT D'ENTRETIEN ET ATSEM :

Le Conseil Municipal donne avis favorable pour renouveler le contrat de Myriam BORDAS en tant qu'agent d'entretien et agent ATSEM à compter du **1^{er} septembre 2010** pour une durée de un an.

DEMANDE FCTVA 2009 :

Madame le Maire expose que dans la délibération en date du 9 avril 2010, relative au FCTVA 2010 – Plan de relance, il a été porté comme montant des dépenses réelles d'équipement de la commune des années 2005, 2006, 2007, 2008 le montant total des travaux réalisés, alors qu'il était demandé la moyenne de ces 4 années. Il convient donc de prendre une nouvelle délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- Prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices, 2005, 2006 et 2007 et 2008

Décide d'inscrire au budget de la commune la somme de 180 000 € de dépenses réelles d'équipement.

Autorise madame le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2010 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009.

REMBOURSEMENT ASSURANCE DEGATS DES EAUX :

Madame le Maire expose que suite à la déclaration pour dégât des eaux qu'elle a faite auprès de l'assurance MMA, elle a reçu en retour un chèque d'un montant de 270.75 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise madame le Maire à établir le titre de recette correspondant.

ACHAT DE DEUX ORDINATEURS :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne avis favorable au devis de la librairie « LE MERIDIEN » pour l'achat de deux postes informatique dont le montant est de 998 € TTC.

Un PC est destiné à la classe de Madame ASPE, et l'autre à la salle de la Mairie.

VIREMENT DE CREDITS :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise un virement de crédit d'un montant de 2 300 € sur le compte 167. Ce montant est destiné au Fonds Forestier National suite à la vente des coupes de bois de 2009 et n'a pas été prévu sur le budget 2010.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire fait savoir que la commune de Vic en Bigorre a mis en place un bus pour permettre aux personnes qui habitent en dehors du centre ville de se rendre au marché le samedi matin. Ce service peut être étendu aux habitants des communes environnantes moyennant le prix de 1 € par personne et une participation de la commune qui en fera la demande. Un papier a été distribué dans chaque boîte aux lettres, les personnes intéressées par ce service doivent prendre contact avec la Mairie.

Le Centre de loisirs de Vic en Bigorre envisage d'accueillir les enfants des communes voisines, dans la limite des possibilités du personnel d'encadrement. Si les effectifs des enfants sont trop importants une embauche de personnel supplémentaire pourra être envisagée, et entraînera une participation de la commune qui en fera la demande. Les parents qui envisagent de mettre leurs enfants au centre de loisirs doivent prendre contact avec la Mairie.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir sur la répartition du bois de platane qui a été coupé et stocké dans le jardin de la médiathèque et de se prononcer dans une prochaine séance.

Madame le Maire fait savoir qu'elle va prendre un arrêté interdisant le stationnement sur la place de la salle des fêtes aux abords de la salle de classe et cantine. Un autre arrêté sera pris interdisant à nouveau les décharges sauvages qui commencent à se développer dans divers endroits de la commune.

Madame le Maire fait savoir que monsieur MIQUEU souhaite communiquer par mail avec les conseillers municipaux, ceux qui le désirent peuvent lui donner leur adresse électronique.

La séance est levée à 20 h 30.

Le Maire,
E. VIGNAUX.